



MICROFICHE N°

02326

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية
وزارة الزراعة

المركز القومي
للتوثيق الفلاحي
تونس

F

1

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

CENTRE DE DOCUMENTATION AGRICOLE

20 JUIN 1979

Office de l'Elevage et des Pâturages

Projet GCP/TUN/010/SWE

OFFICE MEMORANDUM N° 79/41

A : M. H. NAJJAR
Président-Directeur Général de l'Office de l'Elevage
et des Pâturages

De : Hédi AYED
Directeur du projet GCP/TUN/010/SWE

Date : 29 Juin 1979

Objet : Réincorporation de la femelle de boucherie dans le circuit de
la viande bovine.

Les services spécialisés du Ministère de l'Agriculture, et notamment l'Office de l'Elevage et des Pâturages, ont noté au cours du premier semestre 1979 une raréfaction très nette du nombre des jeunes bovins sur le marché par rapport à la période équivalente des années antérieures.

Cette situation serait due notamment à la crise fourragère de 1977 et 1978, qui aurait provoqué la mortalité et surtout l'abattage d'animaux jeunes qui auraient maintenant entre 12 et 15 mois.

On peut redouter que cette situation ne continue à se dégrader et n'aboutisse à un déséquilibre grave du marché national de la viande bovine d'ici la fin de l'année.

En conséquence, le moment semble venu d'étudier l'aménagement d'une anomalie lourde de conséquences dans l'élevage tunisien que constitue la marginalisation de la viande de femelle de boucherie par rapport au circuit normal de distribution de la viande bovine.

La rigidité du système de distribution à la cheville (un seul prix quelle que soit la carcasse) et au détail (trois prix théoriques seulement, quelle que soit la viande), se traduit par l'effondrement du prix de la viande de femelle bovine, qui est de l'ordre de la moitié de celle du mâle.

Cette situation a les effets suivants :

- 1) de provoquer un coût excessif de la production laitière, qui comporte l'amortissement de la dévalorisation considérable des vaches laitières en fin de carrière ;
- 2) d'encourager de nombreuses fraudes, les bouchers distribuant cette viande achetée au rabais au prix de la viande de boeuf ;
- 3) de décourager la production nationale de viande bovine : le prix de la viande de femelle ne couvrant pas le coût de leur engraissement, elles ne sont jamais remises en état avant abattage ;
- 4) de décourager la réforme des animaux stériles et sous-productifs, dont la présence dans les fermes compromet l'amélioration des performances du troupeau ;
- 5) de s'opposer à l'application des règles de prophylaxie sanitaire : l'élimination pour la boucherie de toute femelle bovine présentant une réaction tuberculinique ou brucellique étant par trop anti-économique.

1°) Pourtant, une expertise organisée sous l'égide du projet a permis de démontrer que dans la catégorie "locale-croisée", la carcasse de femelle présente un rendement en viande égal ou même supérieur à celui du taurillon (77 % contre 75 %). (Tableau en annexe n° 1).

2°) Sur le plan du Commerce de détail, il est clair que le consommateur ne fait pas la différence entre la viande de femelle et de mâle, puisque les bouchers lui vendent indifféremment l'une ou l'autre.

3°) Il n'y a aucune raison de traiter la viande de femelle bovine (génisse réformée et vache en fin de carrière), qui approvisionne pour 60 % les consommateurs des pays européens d'élevage, comme une viande au rabais : nous assistons en Tunisie au cas typique où l'archaïsme d'un maillon de la filière viande (rigidité du système de commercialisation) provoque le blocage de l'ensemble de la production.

4°) La Mercuriale du 7 au 13 Septembre 1978 de la SIEEV donnait au Plan Français, par exemple, les valeurs suivantes : pour une même classe A située au milieu de l'échelle France :

Boeuf	: 14,03 F	par kilo de carcasse
Femelle	: 13,30 F	" " " "
Taureau	: 11,60 F	" " " "

On constate donc que la carcasse de vache est plus appréciée que celle de taurillon : sa différence de prix avec le boeuf le plus apprécié est de 73 centimes, soit environ 5 % seulement. En Tunisie, cette différence est actuellement supérieure à 50 %.

PROPOSITIONS

La réincorporation de la viande de femelle de boucherie dans le circuit de la viande bovine est urgente, car c'est elle qui permettra de résoudre en grande partie la crise de production qui s'annonce pour la fin de l'année 1979.

C'est à la Société Ellouhoum, qui constitue l'instrument privilégié d'application de la politique du Gouvernement, qu'il appartient de procéder à cette réincorporation :

La Société Ellouhoum en a les moyens : elle a réussi en quelques années à faire accepter la consommation de viande congelée, alors qu'il existait initialement une très grande résistance de la part du consommateur.

1°) Dans un premier temps, mise en oeuvre d'un système de quotation de carcasse à l'abattoir de Tunis ; par une équipe indépendante qui, dans un premier temps, sera encadrée par le personnel du projet qui a reçu une formation spéciale dans ce domaine.

Les femelles achetées sur le marché ou fournies par le projet seront payées sur la base du poids de carcasse (1.050 millimes), pénalisé par une réfaction de l'ordre de 5 % pour une conformation de 1 et de l'ordre de 10 % pour un engraissement égal ou supérieur à 3 (annexe n° 2).

Les animaux cachectiques dont les carcasses n'entrent pas dans le cadre de la grille de quotation seront refusés.

Dans ce premier temps (6 mois à un an), la totalité de la viande de femelle de boucherie ainsi quotée sera destinée à l'atelier de conditionnement des viandes nouvellement créé à l'abattoir de Tunis.

2°) Dans un second temps : une fois qu'il aura été prouvé que le consommateur accepte comme viande bovine indifféremment la viande provenant de mâle ou de femelle, on passera à la modification du système de commercialisation à la cheville (ouverture de l'éventail des prix de carcasses et de quartiers), et au détail (introduction du "barème" permettant de calculer le prix de vente des différents morceaux en fonction du niveau de prix à la cheville).

PROPOSITION DE GRILLE D'ENCOURAGEMENT
ET DE PENALISATION DES CARCASSES
DANS LA 1ERE ETAPE

(Grille de Classification de la Fédération Européenne de Zootechnie)

Conformation	3	+ 50	+ 50	+ 50	Conformation
		- 50	Px Ref.	Px Ref.	Gras
		1.050	1.100	1.100	Prix
	2	Px Ref.	Px Ref.	Px Ref.	Conformation
		- 50	Px Ref.	Px Ref.	Gras
		1.000	1.050	1.050	Prix
	1	- 50	- 50	- 50	Conformation
		- 50	Px Ref.	Px Ref.	Gras
		-950	1.000	1.000	Prix
		3	2	1	
Engraissement					

Source : Projet GCP/TUN/010/SWE.

Note : Les hypothèses Conformation 1 et Engraissement 3,
et Conformation 3 et Engraissement 1 sont théoriques :
le cas ne se présentera pas dans la réalité.

TABLEAU C1

COMPARAISON DES RENDEMENTS

ANNEXE N° 2

COMPOSANTS	Demi-carasse de VACHE de 58,700 kg	Demi-carasse de TAURILLON de 90,000 kg
Foitrins avec os	8,705	12,805
Collier avec os	0,500	0,500
Queue avec os	-	0,510
	9,205 = 15,68 %	13,815 = 15,35 %
	arrondi à 16 %	arrondi à 15 %
Basane-côtes avec os	6,805	12,770
Jarrets sans os	1,625	2,415
	8,430 = 14,36 %	15,185 = 16,87 %
	arrondi à 14 %	arrondi à 17 %
Epaule sans os	4,455	6,870
Cuisse sans os	14,850	19,055
Filet, faux-filet et côtes avec os (1)	7,975	11,970
Rognon	0,400	0,235
Testicule	-	0,210
	27,680 = 47,16 %	38,340 = 42,6 %
	arrondi à 47 %	arrondi à 43 %
Total de la viande	45,315 = 77,20 %	67,340 = 74,82 %
	arrondi à 77 %	arrondi à 75 %
Gras	3,440 = 5,86 %	10,565 = 11,74 %
Déchets	1,210 = 2,06 %	1,835 = 2,04 %
Os	5,465 = 9,31 %	6,785 = 7,54 %
Déssication	3,270 = 5,57 %	3,475 = 3,86 %
	58,700 = 100,00 %	90,000 = 100,00 %

(1) Le filet sans os représente à lui seul 2% du poids de la carcasse.

FIN

5

VUES